

LES ÉCHOS

# AU ROI DU COQ RÔTI

## Le service de livraison démantelé

RENÉ-CHARLES QUIRION

rene-charles.quirion@latribune.qc.ca

**SHERBROOKE** — Sans même attendre la fin du lock-out, les propriétaires du Roi du coq rôti ont commencé à démanteler leur service de livraison.

Appelé à témoigner devant la Commission des relations de travail (CRT) lors des auditions qui se poursuivaient hier, le copropriétaire Réjean Perreault a expliqué avoir déjà vendu 15 des 17 véhicules de son service de livraison.

En lock-out depuis juillet 2008, les employés syndiqués affiliés à la CSN contestent la décision des propriétaires de mettre fin au service de livraison qu'ils considèrent comme une manœuvre pour briser le syndicat. Ils ont déposé une plainte à ce sujet en février 2009.

«Je ne voulais pas passer pour un menteur. Après l'audition du 4 août dernier, j'ai commencé à vendre les véhicules», a expliqué M. Perreault.

Les annonces publicitaires dans les bottins téléphoniques ont été annulées. À la mi-novembre 2009, M. Perreault s'est informé pour annuler trois lignes téléphoniques pour la livraison.

«Je ne l'ai pas fait avant car il y avait des pénalités. Mon contrat prend fin en mai 2010», a expliqué M. Perreault.

En avril 2009, les livreurs avaient reçu un avis de licenciement; l'un d'eux avait 42 années d'ancienneté.

Les frères Perreault se sont rendus dans le secteur de Mascouche pour pren-



Les frères Alain et Réjean Perreault ont témoigné hier devant la Commission des relations de travail. À leur sortie du palais de justice, ils ont discuté avec deux employées non identifiées.

dre des informations sur des restaurants semblables à celui qu'ils exploitent sur la rue Camirand afin d'assurer les opérations sans service de livraison.

Ils ont répété que leur intention de mettre fin au service de livraison n'était pas une de rentabilité, mais principale-

ment pour réduire leur charge de travail. Ils ont estimé à 75-25 la proportion de ventes au comptoir en comparaison avec la livraison. Le syndicat estime la proportion à 50-50 et estime que la survie de l'entreprise est menacée à long terme sans la livraison.

L'autre copropriétaire Alain Perreault

est venu témoigner à l'effet qu'un service à l'auto et quelques tables pour consommation sur place faisaient partie des projets pour remplacer le service de livraison.

«Nous n'avons pas d'estimation de pertes potentielles. Nous ne serions pas ici (NDR: devant la Commission des relations de travail) si nous n'avions pas la volonté de partir cette entreprise pour qu'elle soit rentable selon cette formule», a expliqué l'avocat des frères Perreault, Me Jean-François Pagé.

### Des preuves demandées

Malgré une objection de leur avocat, le commissaire Gaëtan Breton de la Commission des relations de travail a obligé les frères Perreault à fournir des preuves documentaires qui leur permettent d'établir ces proportions de ventes.

C'est Me Maude Pépin qui est chargée de représenter la CSN, alors que les propriétaires du Roi du coq rôti ont retenu les services de Me Jean-François Pagé, de la firme Heenan Blaikie.

Le président de la CSN en Estrie Jean Lacharité estime que la preuve présentée par les propriétaires tend à prouver leur thèse.

«Ils n'ont fait aucune étude rigoureuse de la rentabilité de leur entreprise sans le service de livraison. Ça nous confirme que la décision de l'abolir n'est pas rationnelle», estime M. Lacharité.

L'audience devant la CRT reprendra le 28 janvier 2010 avec la preuve de la partie syndicale.

Sherbrooke mardi 15 décembre 2009 - La Tribune

3